

Réunion du Comité Syndical du 01 Février 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Date de la convocation : 17 Janvier 2022

Secrétaire de séance : M. BARBIER (Communauté de Communes d'Agglomération Bourges Plus) ;

Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; M. STOQUERT ; Mme ALVES ; M. BLOND ; M. BLIAUT ; M. BARBIER ; M. DESROCHES ; Mme LEBLANC ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. HUMBERT ; M. MAITRAT ; M. SAUTEREAU ; M. CHATAGNON ; M. MENNESSON ; M. POLICARD ; M. ROMAIN ; M. LOURDEL ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BORITCH ; Mme DELAPORTE ; M. BOUGRAT ; M. CHALLETON ; M. BLAIN ; Mme LATOURNERIE ; M. RIPARD ; M. GENESTE ; M. LETOURMY ; M. MACHADO ; M. COSSON ; M. PINSON ; M. GAZOUNAUD ; M. BOUARD ; M. MENNESSIER ; M. SCHUMACHER ; M. BAILLY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme DESGUIN ; Mme TORCHY.

Présents sans voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. GEORGET ;
- Commune de Neuvy-sur-Barangeon : M. CAPLAN ; M. BAYARD.

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. PATIN ; M. PRUDENT ;
- Communauté de Commune de La Septaine : Mme BELOTTINI ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. JACQUET ; Mme SAISSELIN ; M. BENOIT ; M. DUBOIS ; Mme PAJON ; Mme RAFFAITIN ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme MOREVE ; Mme GAUCHER.



Madame TORCHY, 1^{ère} Vice-Présidente, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint et excuse Monsieur BENOIT de son absence pour cause d'isolement. Madame TORCHY fait lecture du mot laissé par le Président :

« Mesdames, Messieurs les délégués,

C'est avec regrets que je suis absent aujourd'hui pour la tenue de notre conseil syndical, contraint et forcé par le COVID.

Je tiens avant tout à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2022, vœux de santé et de prospérité.

L'année 2022 sera pour le SIVY une année de transition inter contrat qui va nous permettre :

- *De tirer le bilan de notre action au travers le précédent contrat, de vérifier le bien-fondé de nos travaux, de nos animations, de nos engagements et de mesurer la reconnaissance de notre structure au travers l'étude bilan qui je l'espère nous confortera dans notre démarche.*
- *De préparer le futur CTMA à partir des études amont / aval déjà menées et dont les propositions devront être validées par les propriétaires publics ou privés et par les propositions issues du terrain que vous ne manquerez pas de faire.*

Cette période de transition doit être une période de concertation, d'échanges mais aussi de décisions.

Notre prochain CTMA doit être raisonnable, mesuré mais ambitieux afin que le SIVY demeure une référence crédible auprès de nos partenaires, de nos collègues et reconnu par sa capacité à faire évoluer notre territoire dans un contexte de changement climatique.

Merci à chacun d'œuvrer dans son domaine afin d'apporter sa part contributive et faire en sorte que le SIVY reste un bel outil d'amélioration durable de notre milieu de vie.

Bonne réunion ».

- Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur André BARBIER (Communauté d'Agglomération Bourges Plus – Commune de Saint-Doulchard) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Approbation du Compte-rendu en date du 14/10/2021

Madame TORCHY demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu en date du 14 Octobre 2021 ; en l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur JOLIVET évoque la visite préalable au Conseil de Vierzon qui a réuni une vingtaine de personnes, propose de renouveler ce type de démarche, et invite les élus à partager sur des envies de sites à visiter.

Monsieur BLOND, 3^{ème} Vice-Président en charge du Budget, présente aux délégués les orientations budgétaires 2022 :

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
LIBELLE	BP 2021	DOB 2022	LIBELLE	BP 2021	DOB 2022
			Excédent au 31/12/2021	113 137,59	78 025,60 €
Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voiture, assurances, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications),,,	344 200,00	353 924,00	Subvention de la Région Centre	91 102,28	67 448,28
Travaux programme d'actions, Communication, études et indicateurs de suivi	586 585,65	333 845,81	Subvention du Conseil Départemental	14 232,00	4 533,60
Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00	Subvention de l'Agence de l'Eau	555 474,68	362 094,85
Amortissements	22 930,60	10 414,84	Participation des Communautés de Communes et Agglo	170 000,00	170 000,00
			Participation SIAB3A + SMAVAA à Concert'Eau	0,00	1 333,34
			Subvention Bourges Plus	2 050,00	8 200,00
			Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte du résultat	8 719,70 €	7 548,98
TOTAL	954 716,25 €	699 184,65 €	TOTAL	954 716,25 €	699 184,65 €

I N V E S T I S S E M E N T

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
LIBELLE	BP 2021	DOB 2022	LIBELLE	BP 2021	DOB 2022
Subvention d'investissement transférées au compte de résultat (RC-CD-AELB)	8 719,70	7 548,98	Excédent au 31/12/2021	41 034,23	52 415,24
Travaux d'amélioration des milieux aquatiques et d'urgence	41 607,15	41 826,93	FCTVA	362,02	545,83
Matériel Technique	5 000,00	5 000,00	Amortissements	22 930,60	10 414,84
Matériel Informatique et Bureau	8 000,00	8 000,00			
Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00			
TOTAL	64 326,85€	63 375,91€	TOTAL	64 326,85 €	63 375,91 €

Monsieur BLOND précise que lors du vote du Budget Primitif au prochain Conseil Syndical, pour la section de fonctionnement en recettes, il faudra prendre en compte après clôture des comptes 2021 et validation de la Trésorerie que l'excédent au 31/12/2021 sera de 94 398,45 €. Un équilibre avec les dépenses sera donc proposé au vote du BP 2022.

Madame BOUCHARD apporte une précision par rapport à la section d'investissement pour les dépenses de matériel technique : après échanges et remarques des Vice-Présidents lors de la dernière réunion de bureau, il est demandé de faire un état précis des besoins pour envisager une augmentation de cette ligne.

Madame TORCHY passe au vote de la délibération :

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Président expose :

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales **précisant l'obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget ;**

Le Code Général des Collectivités Territoriales étend également cette obligation aux **établissements publics** comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la **tenue** du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

**Les orientations
budgétaires**

Pour : 35
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur BLOND aborde ensuite le rapport d'orientation budgétaire 2022 :

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Présentation de la Collectivité

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en mars 2013 à la forme juridique de syndicat mixte depuis le 01 Janvier 2018.

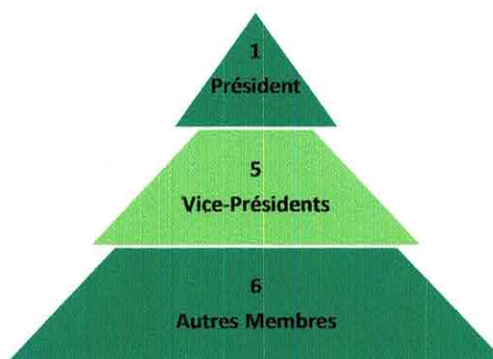
Le Syndicat regroupe 5 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération soit 52 communes. Son collège décisionnaire est constitué de 104 élus (52 titulaires et 52 suppléants) et d'un bureau composé du Président, de cinq Vice-Présidents et de six autres membres.

Le SIVY a pour mission principale d'améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et la prévention des inondations de l'Yèvre et de ses affluents.

Le SIVY au 01/01/2022



Composition du bureau



CS 02/02/2021

Effectifs en 2022

Au 01 Janvier 2022, le SIVY est composé d'un effectif de 4 agents. Un stagiaire pour une durée de 4 à 6 mois complètera l'équipe technique.

Prénoms-NOMS	Grades	Catégories	Emplois permanents à temps complet ou à temps non complet	Agents titulaires ou non titulaires
Jérémy JOLIVET	Ingénieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDI
Guillaume DEBAIN	Ingénieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDD
Vincent PALOMERA	Ingénieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDI
Coralie BOUCHARD	Adjoint Administratif	C	Temps complet	Titulaire

La cellule animation est composée d'un service technique et d'un service administratif.

Service	Nombres
Service Technique	3
Service Administratif	1
Total	4

Charges de personnel en 2022

Rémunérations	116 100,00 €
Cotisations (CNFPT, CDG, URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, ATIACL...)	85 000,00 €
Total	201 100,00 €

Monsieur BLOND rappelle la dépendance du SIVY à ses financeurs pour assurer financièrement l'animation en évoquant le montant des cotisations annuelles des EPCI (170 000 euros).

Monsieur ROMAIN (Communauté de Communes de la Septaine) indique qu'il serait pertinent de modifier la catégorie d'emploi de Mme BOUCHARD au regard de son expérience acquise.

Madame BOUCHARD répond qu'elle est inscrite au concours de Catégorie B pour 2023.

CS 02/02/2021

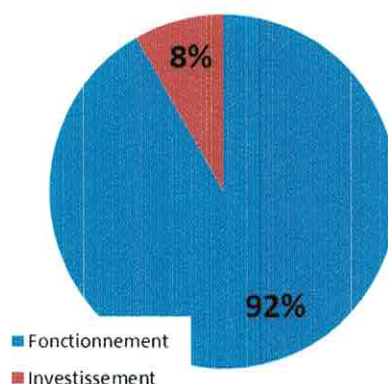
Prévisions 2022

Pour rappel, le Budget 2021 était le suivant :

Dépenses		Recettes	
 FONCTIONNEMENT 			
BP 2021	954 716,25 €	BP 2021	954 716,25 €
 INVESTISSEMENT 			
BP 2021	64 326,85 €	BP 2021	64 326,85 €

Pour l'année 2022, il est prévu au budget les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement suivantes :

Dépenses		Recettes	
 FONCTIONNEMENT 			
Prévisions BP 2022	699 184,65 €	Prévisions BP 2022	699 184,65 €
 INVESTISSEMENT 			
Prévisions BP 2022	63 375,91 €	Prévisions BP 2022	63 375,91 €



CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

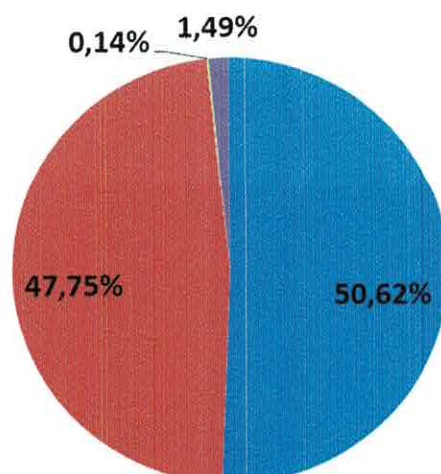
Dépenses 2022

Les principales dépenses envisagées sont les suivantes :

En fonctionnement = 699 184,65 €

- Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voitures, fournitures, missions, réception, télécommunications...) = 353 924,00 €
- Travaux programmes d'actions, Communication, Etudes et indicateurs de suivi = 333 845,81 €
- Dépenses imprévues = 1 000,00 €
- Amortissements = 10 414,84 €

- Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voiture, assurances, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications,,)
- Travaux programme d'actions, Communication, études et indicateurs de suivi
- Dépenses imprévues
- Amortissements

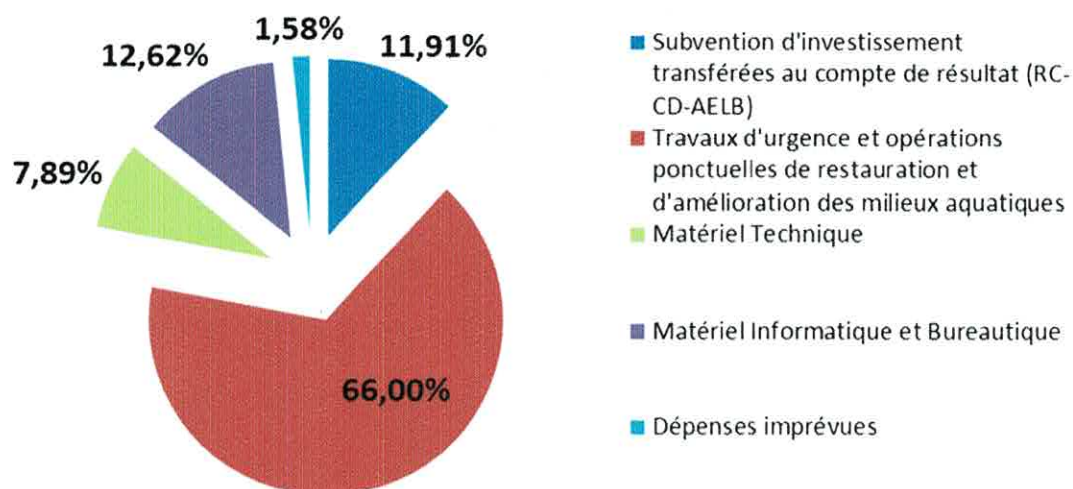


CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Dépenses 2022

En investissement = 63 375,91 €

- Subvention d'investissement transférées au compte de résultat = 7 548,98 €
- Travaux d'amélioration des milieux aquatiques et d'urgence = 41 826,93 €
- Matériel technique = 5 000 €
- Matériel informatique et bureautique = 8 000 €
- Dépenses imprévues = 1 000 €

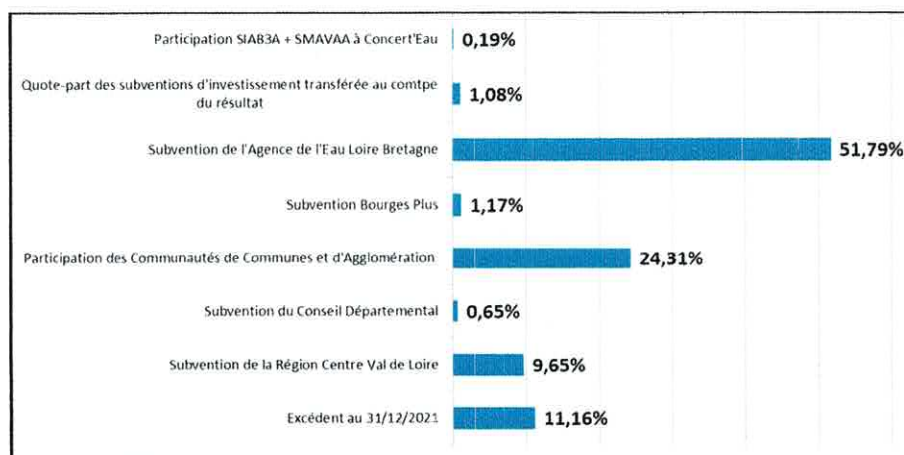


CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Recettes 2022

En fonctionnement = 699 184,65 €

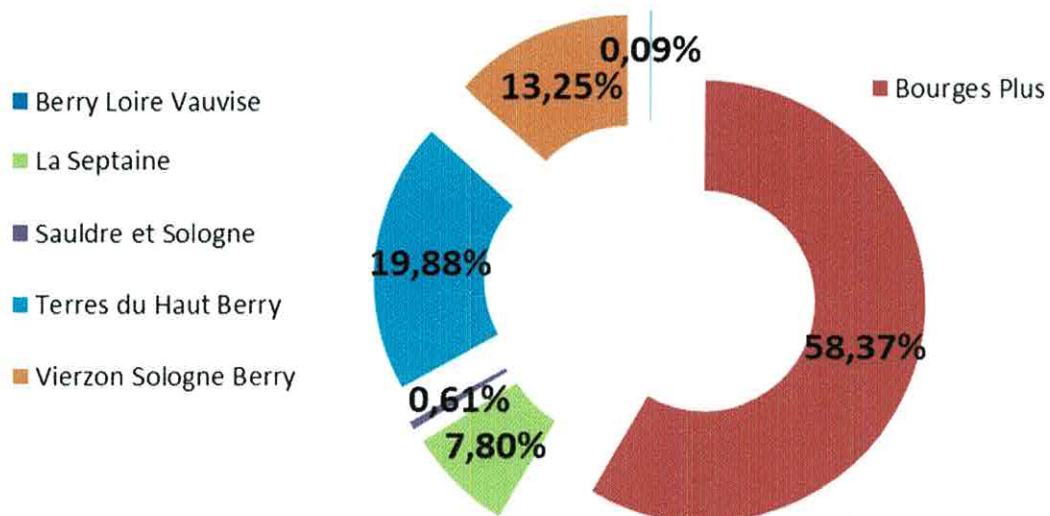
- Excédent au 31/12/2021 = 78 025,60 €
- Subvention Région Centre Val de Loire = 67 448,28 €
- Subvention Conseil Départemental du Cher = 4 533,60 €
- Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne = 362 094,85 €
- Participation des Communautés de Communes et d'Agglomération = 170 000,00 €
- Subvention Bourges Plus = 8 200 €
- Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat = 7 548,98 €
- Participation SIAB3A + SMAVAA Concert'Eau = 1 333,34 €



CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Recettes 2022

La participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération du SIVY est prévue pour l'année 2022 comme suit :



CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

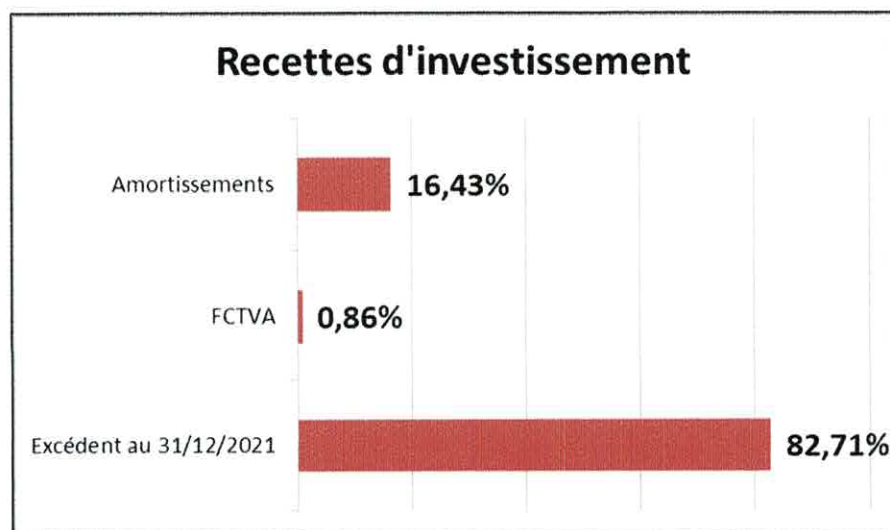
Recettes 2022

En investissement = 63 375,91 €

- Excédent au 31/12/2021 = 52 415,24 €

- FCTVA = 545,83 €

- Amortissements = 10 414,84 €



Madame TORCHY passe au vote de la délibération :

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Le Président expose :

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements, la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.



Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

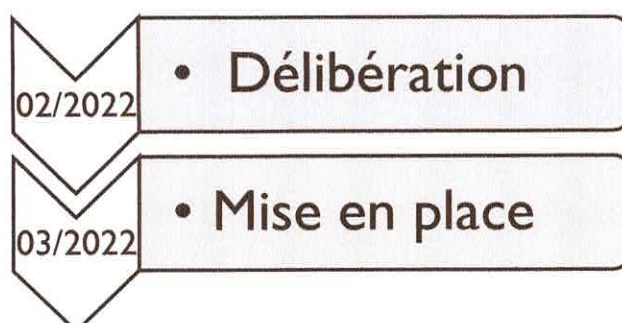
- Télétravail

Madame TORCHY présente la démarche de demande de mise en place de télétravail concernant l'agent Monsieur Vincent PALOMERA :

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Délibération présentée par Madame Corinne TORCHY

Mise en place télétravail (Monsieur Vincent PALOMERA)



Madame BOUCHARD précise que la demande rentre dans un cadre hors COVID. Elle précise qu'actuellement vu le contexte sanitaire, Monsieur Vincent PALOMERA bénéficie de 3 jours de télétravail par semaine jusqu'au 02/02/2022.

Monsieur JOLIVET indique quelques éléments de contextes en rappelant que M. PALOMERA habite à Châteauroux et réalise les trajets chaque jour. Cet aménagement est proposé suite à une concertation entre élus et agents pour assurer les missions non affectées au télétravail : missions techniques de terrain, urgences, ...

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Mise en place télétravail (Monsieur Vincent PALOMERA)



Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
 Vu l'avis du Comité Technique en date du 29/11/2021 ;

Considérant que les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

Considérant que l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

La détermination des activités éligibles au télétravail

Filière technique	
Ingénieur territorial	
Missions :	
-	Rédaction de documents techniques
-	Rédaction des pièces des marchés publics
-	Prise de contacts/rendez-vous riverains, élus...
-	Préparation des sorties terrains, travaux
-	Développement de projets (saisie de données, recherches carto...)
A noter que les missions peuvent évoluer en fonction des besoins de la collectivité.	
Fonctions de DRH	

L'organe délibérant décide que le télétravail ait lieu exclusivement **au domicile des agents**.

Les télétravailleurs doivent remplir, périodiquement, des formulaires dénommés " feuilles de temps " ou auto-déclarations.

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

L'employeur met à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivant :

- Ordinateur portable ;
- Téléphone portable ;
- Accès à la messagerie professionnelle ;
- Accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions.

La durée de l'autorisation est de 1 an avec une période d'adaptation de 3 mois.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'instaurer le télétravail au sein de la Collectivité à compter du 01/03/2022 ;
- de valider les critères et modalité d'exercice du télétravail tel que définis ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif au télétravail.

Remarque : organisation au sein de l'équipe SIVY

> Agenda Outlook – programme journée le mardi > validation le jeudi

Monsieur ROMAIN (Communauté de Communes de la Septaine) demande l'organisation de l'équipe en phase travaux/chantiers si l'agent est en télétravail.

Madame BOUCHARD précise qu'un protocole d'accord entre l'agent et la collectivité cadrera le télétravail : il n'y aura pas de télétravail en phase travaux / chantiers ni de possibilités de cumuler les jours.

Madame TORCHY passe au vote de la délibération.

Pour :	35
Contre :	0
Abstention (s) :	0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Madame BOUCHARD présente ensuite la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire :

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Protection Sociale Complémentaire

L' Ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 prévoit :

un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire d'ici au 17 février 2022

- La protection sociale complémentaire intervient dans 2 domaines :

Santé : vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale

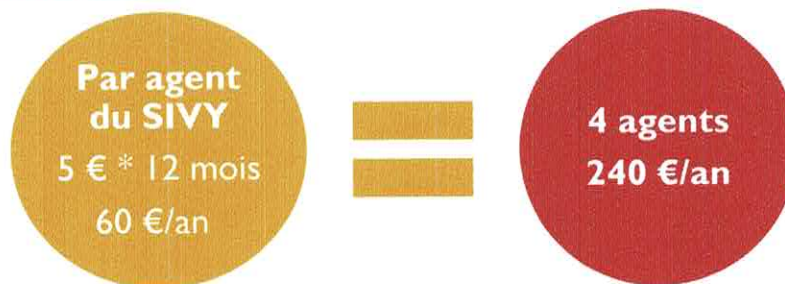


Prévoyance/maintien de salaire : vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès



CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Participation du SIVY :



CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

L' Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique redéfinit :

La participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels

- En santé : participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de **50% minimum** d'un montant cible (au 1^{er} janvier 2026)
- doit couvrir un panier de soins minimum :
 - Ticket modérateur
 - Forfait journalier hospitalier
 - Dépenses de frais dentaires et optiques
- En prévoyance, pour la FPT, participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de **20% minimum** d'un montant cible sur un socle de garanties à définir (au 1^{er} janvier 2025)

Montants de référence & niveaux de prise en charge définis par décret

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

- Calendrier de mise en œuvre de l'ordonnance :

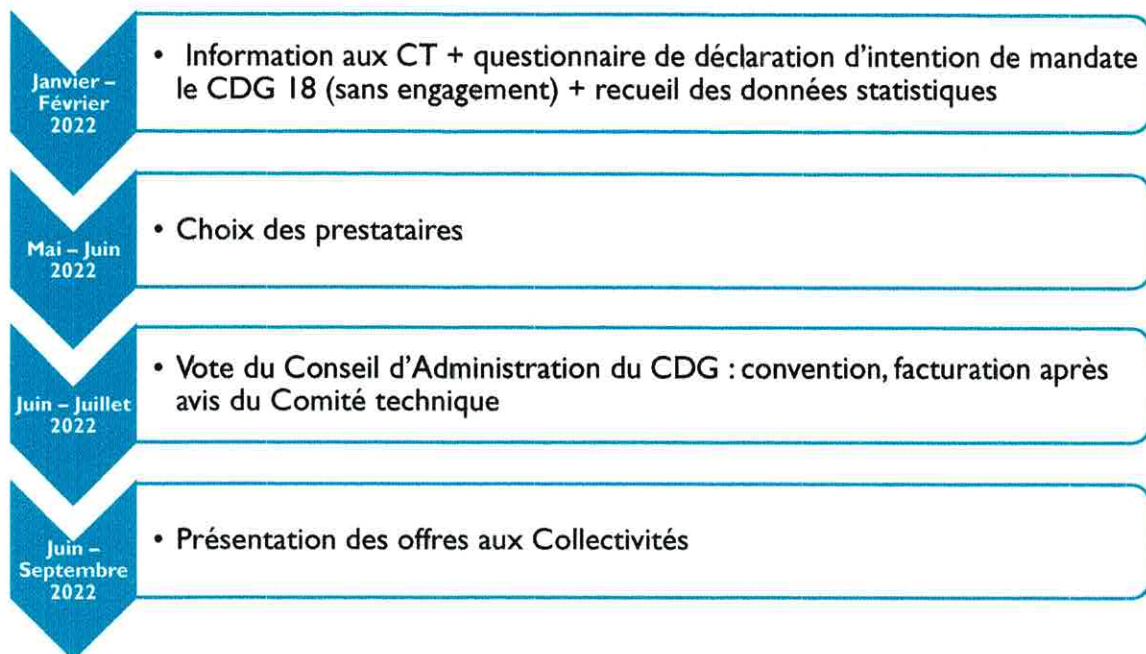
01 janvier 2022 date d'effet de l'ordonnance	01 janvier 2025 obligation de mise en œuvre d'une participation obligatoire en prévoyance	01 Janvier 2026 obligation de mise en œuvre d'une participation obligatoire santé
--	---	---

Possibilité de mettre en œuvre ces dispositions dès 2022

L'ordonnance du 17 février 2021 « relative à la PSC dans la fonction publique » fixe l'**obligation** pour les **CdG** « de conclure des conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire... », pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui leur sont affiliés

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Calendrier du CDG :



Madame TORCHY passe au vote de la délibération :

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Délibération présentée par Madame Corinne TORCHY

Protection Sociale Complémentaire



Le Président expose :

Vu la réunion organisée par le Centre de Gestion du Cher en date du 06 Janvier 2022 ;
Vu l'obligation de tenir un débat sur la Protection Sociale Complémentaire en assemblée délibérante d'ici le 17 Février 2022 ;
Vu l'Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
L'Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels et les conditions d'adhésion ou de souscription :
En santé : participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de 50% minimum d'un montant cible (au 1er janvier 2026)
En prévoyance, pour la FPT, participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de 20% minimum d'un montant cible sur un socle de garanties à définir (au 1er janvier 2025).

Il est **proposé** au Comité Syndical :

- d'approuver la tenue du débat sur la réforme de la protection sociale complémentaire ;
- d'autoriser le Centre de Gestion du Cher à effectuer les démarches pour le compte du SIVY sans condition d'engagement ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la protection sociale complémentaire (questionnaire, déclaration d'intention de mandater le CDG18...).

Pour : 35
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Délibération présentée par Madame DESGUIN

Stage 2022 – « Développement d'un projet de renaturation de cours d'eau »

- ✓ Accueil d'un à deux stagiaire(s) en 2022 (1 seul par période)
- ✓ Période de candidatures 20 nov au 13 déc
- ✓ 25 candidatures
- ✓ 4 candidats auditionnés les 15 et 17 déc
- ✓ Candidat retenu :



Candidat retenu :
Paul CHARONNAT, 22 ans (Vorly)
Master 2 - Strasbourg

Projet : développer un projet morphologique sur la Bondonne et le Tripaut (Baugy) :

- Enjeu qualité / quantité (étiages)
- Enjeu inondation
- Enjeu paysage – cadre de vie

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Projet

Sujet stage 2022

Plusieurs interpellations pour inondations depuis 2012, bassin prioritaire pour des actions structurantes, plusieurs usages concernées (maraichage, loisirs, ...)



Monsieur JOLIVET explique le contexte du site avec une certaine diversité des enjeux concernés : écologie, paysage, inondation, maintien des usages...

Suite à la demande de plusieurs délégués sur le nom du cours d'eau « Tribaut » ou « Tripaut », Monsieur JOLIVET explique voir successivement les deux dénominations selon les supports « Tribaut » sur les cartes IGN ou le référentiel cours d'eau, « Tripaut » nom de l'allée qui longe le cours d'eau à Baugy, etc... Monsieur SAUTEREAU indique le nom de « Tripaut ».

Madame TORCHY passe au vote de la délibération :

CS 01/02/2022 - DELIBERATIONS

Stage 2022 – « Développement d'un projet de renaturation de cours d'eau sur le Bassin de l'Yèvre »

Le Président expose :

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY), créé en 2013, après avoir mené des travaux et études de 2016 à 2021, travaille sur l'élaboration d'un nouveau programme d'actions (Contrat Territorial de Milieux Aquatiques (CTMA)), qui vise à atteindre le « bon état écologique » des milieux aquatiques et zones humides.

*Ce projet de stage a pour vocation de développer un projet de restauration potentiellement intégrable au prochain programme de travaux porté par le SIVY. Les secteurs et sujets prévisionnels sont ainsi définis selon les secteurs, enjeux et objectifs visés par les programmes de financements des partenaires du SIVY.
Le secteur d'étude concerné par le stage consistera en un tronçon d'un cours d'eau situé sur le bassin de l'Yèvre, physiquement dégradé, auxquels pourront s'associer différents enjeux (continuité écologiques, zones humides, sylviculture, renouvellement urbain...).*

Pour atteindre l'objectif fixé, le(a) stagiaire devra suivre les différentes étapes de développement d'un projet, sous la responsabilité de son tuteur de stage :

*acquisition de connaissance générale sur le territoire, les problématiques et enjeux du cours d'eau ;
acquisition de connaissance ciblées sur le contexte d'étude, observations et mesures terrain, rencontre des acteurs, identification des besoins (exploitation forestière, gestion du risque incendie, pêche, chasse, drainage...);
développement d'une concertation avec les acteurs locaux
développement technique des scénarios d'actions, en intégrant les différents besoins (usages, paysages, ...)*

Le stagiaire aura également, selon sa charge de travail et son projet professionnel, des missions complémentaires lui permettant d'élargir l'acquisition de son champ de compétence au sein de la collectivité (accompagnement en réunions, suivi de chantiers, ...).

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'accueillir un/une stagiaire pour une période de 4 à 6 mois ;
- de fixer le montant mensuel du stagiaire, selon la réglementation en vigueur, dès le premier jour de stage ;
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de ce stage ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce stage.

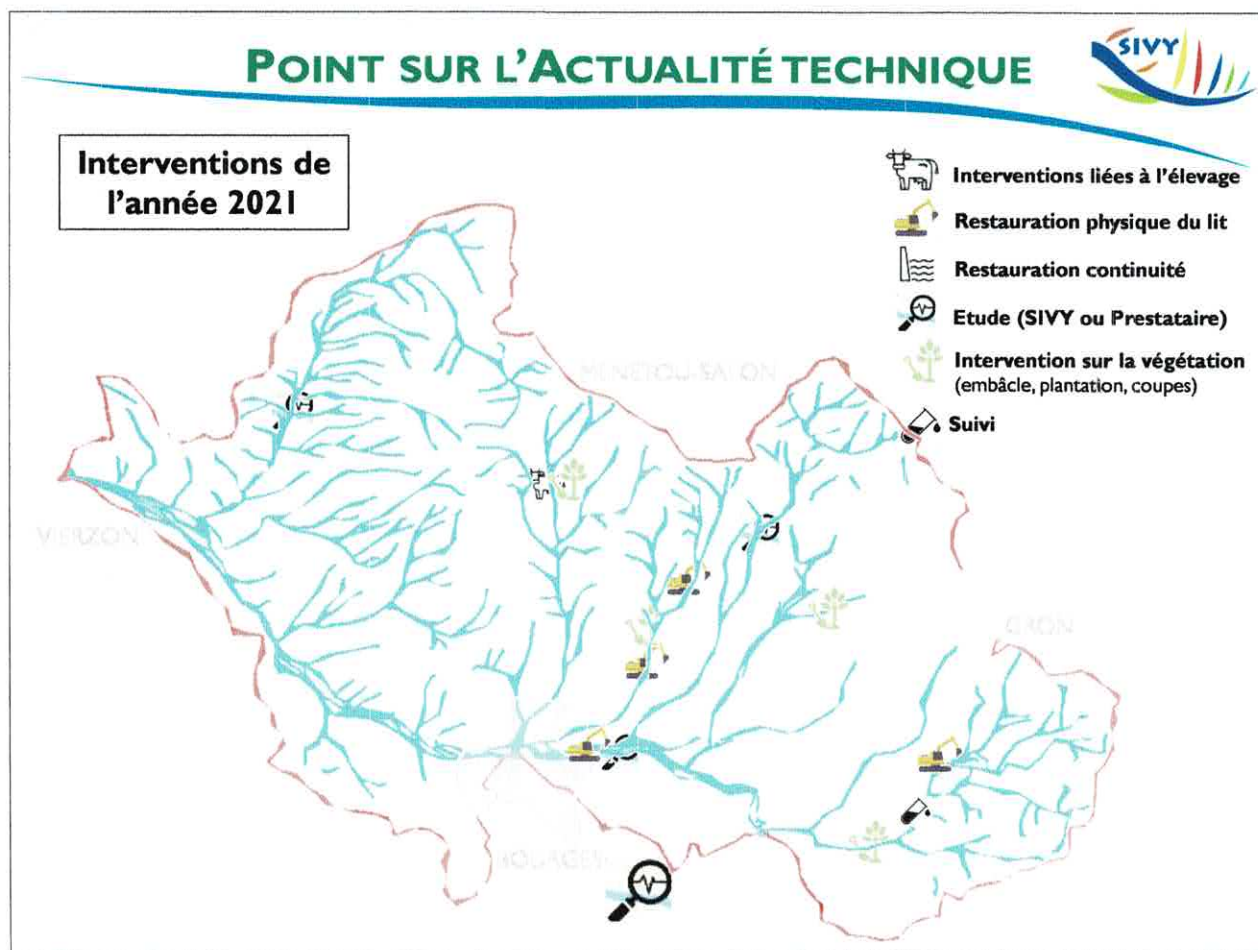
The logo consists of the word "STAGE" in a bold, sans-serif font. Each letter is contained within a colored square: 'S' in orange, 'T' in blue, 'A' in yellow, 'G' in dark blue, and 'E' in red.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Madame TORCHY laisse la parole aux chargés de missions.

Monsieur JOLIVET évoque les interventions 2021 (travaux et études en cours) :



ETUDES ET TRAVAUX EN COURS SIVY

	PI	Etat du projet	Entreprise	Coût acté / final
Interventions liées à l'élevage				
Act. 100 : Réajustement gué sur l'Auxigny – Discussions automne	/		IDVERDE	2176.80 € TTC (+3 480€ TTC)
Restauration physique du lit				
Act. 109 : Renaturation de 450m du Langis à Soulangis (GD-VP)	Moyen		ECORIVER / BBF	82 728.00 TTC
Act. 71 : Reprofilage de 850m du Langis à St-Michel-de-V (GD)	Moyen		ECORIVER	21 114.00 TTC
Ajout mars 2021 : ajustement travaux 2020 Baugy suite crue	Non		ECORIVER	7 788.00 TTC
Travaux hors CTMA –Yèvre à Fenestrelay	Non		IDVERDE	28 570.57 TTC
Interventions liées à la végétation				
Act. 78, 91/92, 81.. Plantation après travaux (janvier 2022)	/		MILLET & FILS	≈ 5 000.00 TTC
Act. 72 : Reconversion alignement de peupliers à St-Michel-de-V	/		Pascal RIMBAULT	12 060.00 TTC
Suite action gestion plantes invasives	/		ASER	≈ 1 500 TTC
Interventions ponctuelles sur les secteurs restaurés 2016-2020	/		RAMEAU ELAG	600.00 TTC
Etudes continuité grands ouvrages				
Suivi étude Yèvre aval – suite accompagnement propriétaires (JJ)	Moyen		HYDRO M fin	(135 000 TTC)
Etude Yèvre Médian en cours (JJ - GD)	Fort		NCA en cours	(178 000 TTC)
Etude Aubinges / Morogues (JJ - GD)	Faible		INGEROP en cours	18 990.00 TTC
Etude Bilan Contrat Territorial du programme 2016-2020 (JJ)	/		Fin de procédure – AE prêt	143 856.00 TTC à 190 000.00 TTC
Action Suivi				
Action hors CTMA – travaux de restauration			Discussion réunion de bureau	

ETUDES ET TRAVAUX EN COURS SIVY

RELIQUAT CTMA 2016-2020



Restauration physique du lit

Act. 109 : Renaturation de 450m du Langis (GD-VP)

Moyen

ECORIVER / BBF

82 728.00 TTC

➤ Intervention 2021 sur environ 800m de linéaire du Langis à Soulangis et St-Michel-de-Volangis



Débordement du Langis en mars 2020



- Réception en novembre 2021
- Des difficultés avec l'une des entreprises : ECORIVER > finalisation ID VERDE
- Quelques ajustements suites aux crues de fin déc / début janv (non stabilisé)
- Des observations seront réalisées à chaque montée des eaux (point de débordements, filtres, ...)
- Plantations des sites, le 19 janvier (environ 500 arbres-arbustes)

Monsieur JOLIVET évoque des difficultés avec une entreprise (Ecoriver), ayant provoqué un retard sur la fin du chantier de St-Michel et un changement de prestataire (ID VERDE) qui terminera la remise en fond de vallée au printemps. Il explique que cette situation est l'une des raisons d'un maintien insuffisant du merton à St-Michel face à la crue de début janvier (merlon non végétalisé).

Monsieur PALOMERA prend la parole pour expliquer la situation sur le secteur de Soulangis.

ETUDES ET TRAVAUX EN COURS SIVY

RELIQUAT CTMA 2016-2020



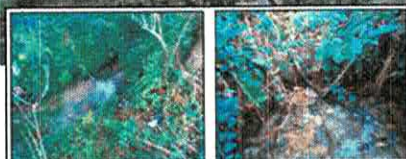
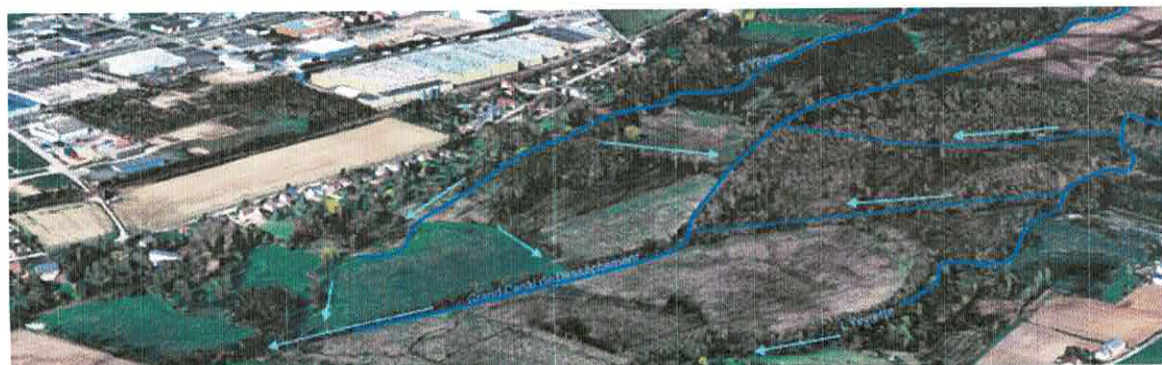
Restauration physique du lit

Travaux hors CT – Amont des Marais de Bourges - Fenestrelay

Moyen

IDVERDE

28 570.57 TTC



Fuites alimentant les bras latéraux (Sorties de renards hydrauliques)



ETUDES ET TRAVAUX EN COURS SIVY

RELIQUAT CTMA 2016-2020



Restauration physique du lit

Travaux hors CT – Amont des Marais de Bourges - Fenestrelay	Moyen	IDVERDE	28 570.57 TTC
---	-------	---------	---------------

✓ Le projet

- Coût : 80% CRST (Région), 20% SIVY // Expérimental, en lien avec les Marais classés et des futurs travaux
- Démarrage : le 12 octobre, durée : 3 semaines.
- Retard pour la remise en état (en novembre) : problèmes de portance et d'humidité des sols
- Organisation avec le gestionnaire du Moulin de Fenestrelay – Conditions favorables
- 158m3 d'argiles + 41m3 d'alluvions (léger surplus > mise en stock à la ville de Bourges)



➤ 16 campagnes de mesures de débits depuis 2018, poursuite jusqu'à la fin de l'été 2022

Monsieur JOLIVET aborde les travaux communaux 2022 :

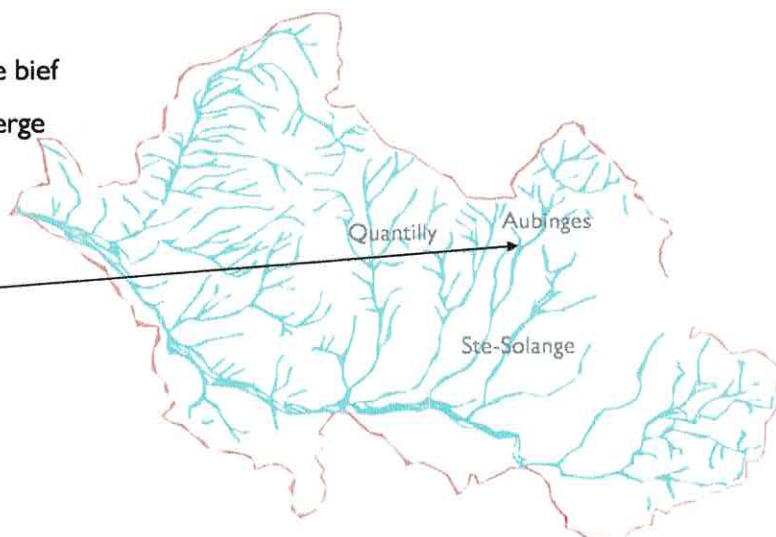
POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



➤ Les travaux communaux 2022

Rehaussement de la ligne budgétaire « travaux communaux » (12 000€ > 20 000€)

- ✓ **Aubinges** : réfection d'un gué
- ✓ **Ste-Solange** : intervention sur le bief
- ✓ **Quantilly** : gestion érosion de berge



**Cahiers des charges en cours de rédactions,
présentation et délibération au prochain conseil**

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

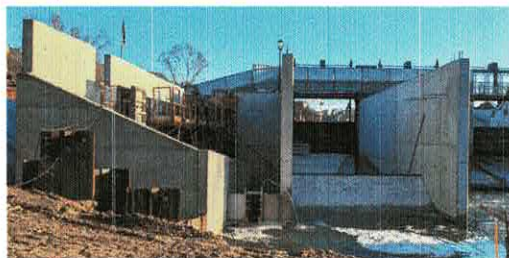


➤ Des interventions ponctuelles au cours des dernières semaines :

- ✓ **Nohant-en-Gout** : accompagnement, gestion/entretien des riverains (réunion à venir)
- ✓ **Fussy** : Commune et Conseil Départemental (projet de voirie - Rempanne)
- ✓ **Vasselay** : mare (avec Nature 18)
- ✓ **Bourges** : Marais de Bourges (érosion, niveaux)
- ✓ **Neuvy-sur-Barangeon** : problème alimentation d'un bief
- ✓ **Vierzon** : suivi du chantier de la passe à bassins
- ✓ **Les Aix d'Angillon** : accompagnement inondations (à définir)
- ✓ **St-Germain-du-Puy** : inondation du Colin
- ✓ **Mehun-sur-Yèvre** : clapet de la Laiterie



Commune	Intervention
Nohant-en-Gout	accompagnement, gestion/entretien des riverains
Fussy	projet de voirie - Rempanne
Vasselay	mare
Bourges	Marais de Bourges (érosion, niveaux)
Neuvy-sur-Barangeon	problème alimentation d'un bief
Vierzon	suivi du chantier de la passe à bassins
Les Aix d'Angillon	accompagnement inondations
St-Germain-du-Puy	inondation du Colin
Mehun-sur-Yèvre	clapet de la Laiterie



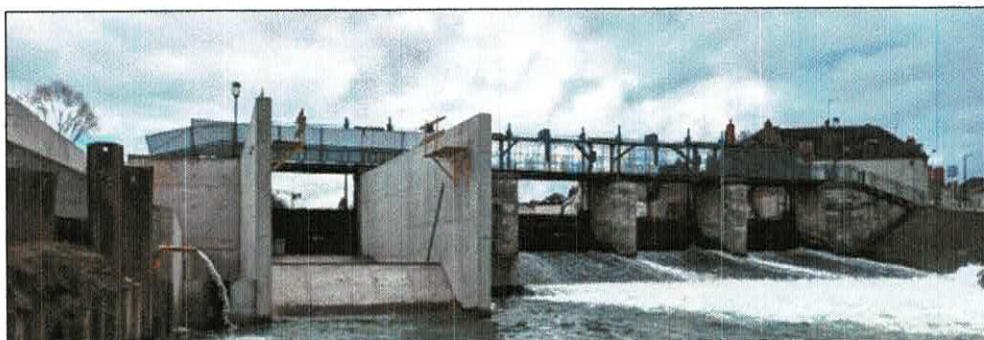
Monsieur JOLIVET mentionne les interventions ponctuelles au cours des dernières semaines :

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



➤ Des interventions ponctuelles au cours des dernières semaines :

- ✓ **Vierzon** : suivi du chantier de la passe à bassins, point au 31 janv. 2022. Test en cours de partage des débits (*Canal de Berry, Abattoir, Abricot, Petite rivière*) (1^{er} essais en janvier)



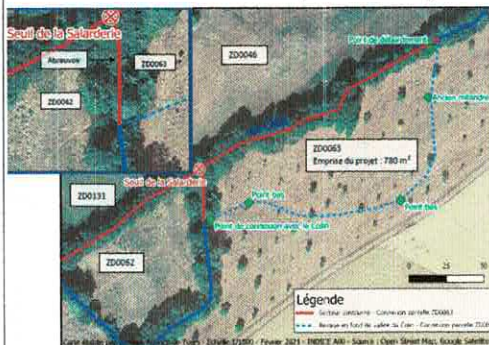
POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE



	Entreprise	Coût prév / final
Suivi étude Yèvre aval – suite accompagnement propriétaires (JJ)	HYDRO M fin	(135 000 TTC)
Etude Yèvre Médián en cours (JJ - GD)	NCA finalisé	(178 000 TTC)
Etude Aubinges / Morogues (JJ - GD)	INGEROP en cours	18 990.00 TTC

➤ COPIL « phase 2 » le 20 octobre (étude d'Aubinges)

- ✓ Vers un scénario de « contournement »
- ✓ Scénario adopté par le SIVY et l'ensemble des riverains
- ✓ En attente de retours de l'Agence de l'Eau
- ✓ Nécessité de compléments (sondages sols, topographie) pour développer la fin du projet



- ✓ Emprise du projet : 300m
- ✓ Largeur du lit mineur : 2.6m
- ✓ Emprise latérale naturelle
- ✓ Coût : 135 000€ HT à 155 000€ HT
- ✓ Projet à intégrer dans le CTMA ≈ 50 à 80% d'aides

Monsieur COSSON précise que le dernier propriétaire a été rencontré en décembre.

Monsieur JOLIVET complète en précisant des difficultés liées à la position des financeurs quant à leur participation au scénario choisi, il explique que des évolutions d'ordre réglementaire sont à la base de ce délai.

Monsieur JOLIVET aborde l'étude bilan des travaux CTMA 2016-2020/2021 et précise aux élus que la documentation est disponible en libre accès sur le site internet du SIVY :

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Point sur le bilan 2016-2020

Les enquêtes sociales

	Nombre d'envois	Nombre de retours
Institutions	14 dont 11 entretiens	12
Communes	52 dont 5 entretiens	25
Associations	24 dont 5 entretiens	7
Riverains	115	10
Grand public	/	37

Des points forts

- Assez bonne perception des milieux de la société locale
- Connaissance du SIVY, même auprès du grand public (> 50% via « les grands travaux »)
- 70% des riverains chez qui une action a été réalisé sont satisfait (20% n'ont pas répondu)
- 80% des riverains considèrent la nécessité de continuer des actions
- 60% à 70% considèrent des moyens humains suffisants
- Moyens financiers
- Communication
- ...

Des points d'amélioration

- 90% des communes considèrent que le grand public ne connaît pas le SIVY
- Une communication efficace mais insuffisante à petite échelle (porte-à-porte ?)
- Attention au caractère systématique de certaines techniques
- Niveau d'ambition à venir / charge de travail
- Moyens financiers
- ...

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Point sur le bilan 2016-2020

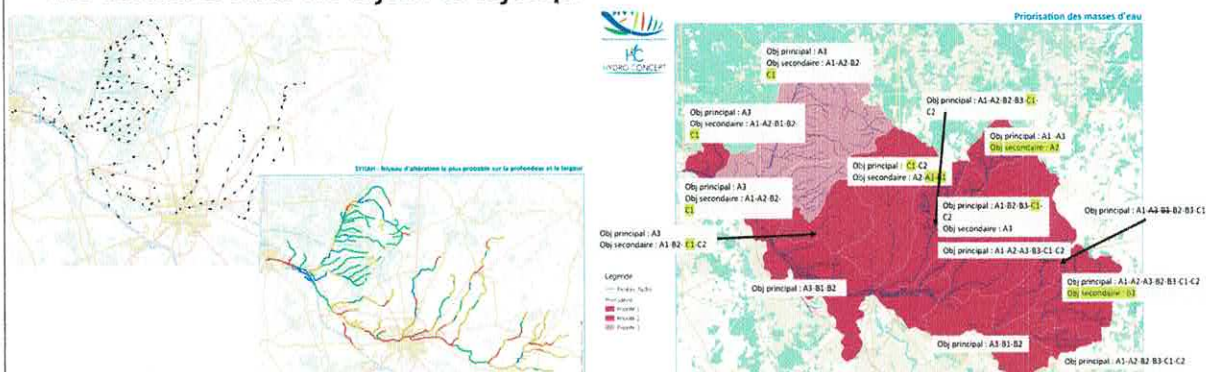
Les préoccupations selon le public

Questionnaire	Dégradations les plus impactantes
Grand Public	Prélèvements Manque d'entretien de la végétation rivulaire Rejets divers
Riverains	Rejets urbains Rejets agricoles (drains) Travaux anciens
Associations	Rejets urbains Prélèvements Travaux anciens
Communes	Travaux anciens Rejets divers Prélèvements
Institutions	Travaux anciens Ouvrages présents sur cours Prélèvements

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

La suite de l'étude

Travail en cours : Etat des lieux, traitement des indicateurs du territoire et priorisation des territoires selon les enjeux et objectifs.



Prochain COPIL : probablement le 2 mars

Prochaines étapes :

- validation des priorisations par les financeurs
- définition des linéaires pour les prospections du bureau d'étude (45km max)

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Débat sur le SIVY et les remblais.... Sauvages

Exemples, à Saint-Germain-du-Puy (Yèvre et Colin)



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Débat sur le SIVY et les remblais.... Sauvages

Exemple, à Fussy (Moulon) en 2012



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Débat sur le SIVY et les remblais.... Sauvages

Exemple, à Saint-Georges-sur-Moulon (abord du Moulon) en 2019



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Débat sur le SIVY et les remblais.... Sauvages

Exemple, à Vignoux-sur-Barangeon (Barangeon) en 2021



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Débat sur le SIVY et les remblais.... Sauvages

Exemple, à Vierzon (Yèvre)

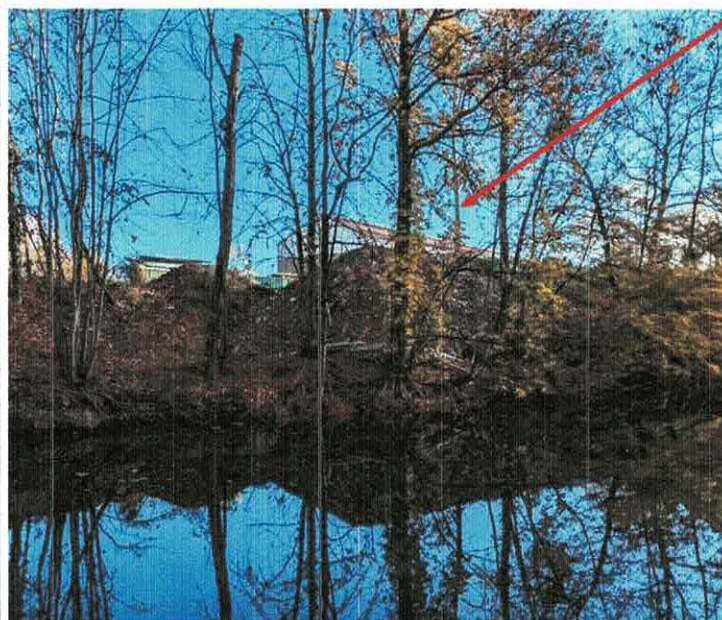


Illustration 1: remblai le 11/01/2021



Illustration 2: remblai le 22/02/2021



Illustration 3: remblai le 31/03/2021



Illustration 4: remblai le 23/04/2021

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Débat sur le SIVY et les remblais.... Sauvages

Le remblai de Vignoux-sur-Barangeon rapporté à la population de la vallée de l'Yèvre représente 3 000m³ !



Quel est l'impact cumulé des remblais en zone d'expansion des crues pour un évènement de crue cinquantennale ou centennale ?

Le SIVY n'a pas vocation à effectuer cette mission de surveillance qui appartient aux élus (pouvoir de Police).

Alors prenons un peu de temps, promenons nous sur nos communes, rencontrons les propriétaires, soyons attentifs à la santé de nos cours d'eau !

Deux procédures en cours à Vierzon et Vignoux-sur-Barangeon (début 2022)

> Implication du SIVY pour cet enjeu ? Possibilité d'être « partie civile » dans le cas d'un accompagnement des Maires qui « exerceront » leur pouvoir de Police ?

Messieurs MENNESSON et JOLIVET expliquent pourquoi le SIVY a failli se porter partie civile dans l'affaire de Vierzon, sur sollicitation de la Police municipale.

Monsieur COSSON apporte des précisions sur la localisation du site et élargit le problème à la situation de la plaine du Cher à Vierzon.

Monsieur JOLIVET demande la position du conseil sur cette question, en précisant que les agents du SIVY signalent parfois des cas auprès des délégués des communes concernées sans réaction, le SIVY ne disposant pas d'un pouvoir de Police, et indique que les agents SIVY font de nombreuses observations mais n'ont pas vocation à constater des infractions. Il évoque que le SIVY a de nouveau été interpellé (le vendredi 25 janvier) pour un site à St-Martin d'Auxigny aux abords du ruisseau de Poisson.

Monsieur ROMAIN indique avoir des difficultés avec la dénomination « remblai » qu'il juge avoir une valeur plutôt « noble », et que cette pratique a lieu partout depuis toujours.

Monsieur PINSON signale que l'interdiction de cette pratique est ignorée par tous et explique respecter les distances réglementaires du cours d'eau.

Monsieur PINSON demande la situation pour le fumier ?

Monsieur JOLIVET répond que le sujet évoqué est à réfléchir en terme de « volume » pris à l'espace naturelle d'expansion des crues, la problématique a lieu dès que la situation se présente dans la plaine d'inondation d'un cours d'eau, sans limite métrique particulière ; et qu'il peut y avoir en plus une situation liée à l'atteinte de la qualité des eaux en plus de l'aspect inondation.

Il est indiqué que des tas peuvent être régalez/nivelés. On demande pourquoi la Police de l'eau n'intervient-elle pas ?

Messieurs MENNESSON et JOLIVET précisent que c'est justement parce que les tas sont régalez/nivelés, et que la végétalisation des remblais rend rapidement la situation peu perceptible dans le paysage qu'elle n'est trop souvent pas traitée, et que l'effet cumulatif sur plusieurs décennies bouleverse probablement les hauteurs d'eau sur certains secteurs.

Monsieur JOLIVET explique qu'un remblai, même de faible hauteur, peut avoir une influence significative sur nos territoires en raison des faibles pentes des vallées. Le SIVY a fini par alerter les services de la Police de l'eau (OFB) pour la situation du remblai de Vignoux-sur-Barangeon aux abords du Barangeon, que les services sont intervenus après quelques temps et qu'ils ont en effet constaté une infraction.

Madame TORCHY indique que le propriétaire poursuit le remblaiement du site.

Monsieur JOLIVET indique qu'une modélisation hydraulique permettra peut-être aux membres du conseil de se rendre compte des perturbations que peuvent engendrer les remblais sur un secteur donné.

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

➤ **Projet de Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PEP)**

- ✓ **Une trentaine d'actions prévues dans le projet sur 3 ans.**
- ✓ **1ères Pré-dispositions du SIVY/action partager avec les EPCI (nov. 2021)**
- ✓ **Des propositions d'implications du SIVY (évoqué le 14 octobre) :**

- Coordination avec d'autres pour envisager l'ETP « animation locale »
- Gestion embâcles post-crues (déchets/pollution)
- Accompagnement des gestionnaires d'ouvrages
- Actions de sensibilisation liées aux remblais
- Etude du fonctionnement hydraulique (Yèvre amont, Moulon, Barangeon)
- Action(s) liée(s) au ruissellement



- ✓ **En attente d'une évaluation des coûts / actions et d'exemple par l'EPLOire**
- ✓ **Réunion + séminaire à Orléans (fin 2021) + point référents EPCI à venir (le 22 fév)**
- ✓ **Orientations/perspectives budgétaires : plafond à ≈ 20% d'autofinancement du SIVY**

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

➤ **Développement d'un projet de parcours pédagogiques**

- ✓ **Démarrage des réflexions en 2021 (stage de M.TESSIER)**

Propositions d'un « Concept de Mini-parcours pédagogiques SIVY » :

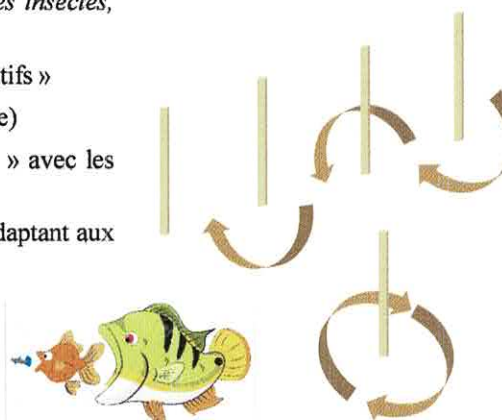
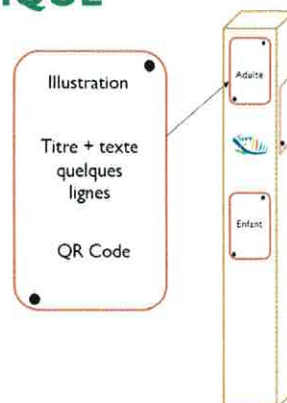
- Sobriété financière (*le moins coûteux possible*)
- Sobriété écologique (*aménagement en adéquation avec le message diffusé*)
- Accessible à un maximum de communes (*Plusieurs communes / an*)
- Complémentarité et cohésions (*Différents sujets évoqués selon le parcours*)
- Interactivité : *Information physique + dématérialisée (QR Code)*
- Flexibilité (*répondre rapidement aux incivilités, à des demandes supplémentaires*)
- Essayer de rapporter des sujets « généraux » à des exemples « locaux »
- Faire vivre et évoluer l'information dans le temps
- Démarche de conception à 100% avec des acteurs locaux (*Illustrateur, texte, bois, imprimeur, ...*)
- Essai de partenariats privés

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Mini-parcours Made in SIVY (Bassin de l'Yèvre)

= création et conception avec des acteurs locaux

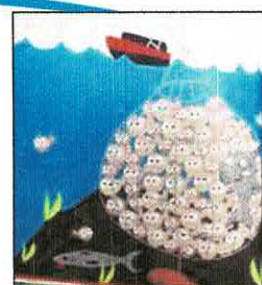
- Créer des « mini-parcours pédagogiques » à l'aide de plaquettes simples et ludiques, à installer de façon « modulables » sur des supports rustiques (pieux / piquet de clôture en bois ou existants), en régie (SIVY)
- Une information complétée et évolutive par une information dématérialisée (QRCode)
- Une vingtaine de thèmes abordés sur l'écologie des milieux sur la base des retours des élus (juin 2021) : *la biodiversité de nos cour d'eau, les insectes, les amphibiens, le cycle de l'eau, qu'est-ce qu'une crue, le climat...*
- Une déclinaison « enfant » davantage sous la forme de « jeux éducatifs »
- Une identité visuelle propre aux aménagements (mascotte, ambiance)
- Un piquet dédié aux enjeux quantitatifs « sécheresse / inondations » avec les débits et niveaux de nappes en direct
- Montage et installation par le SIVY sur terrains communaux en s'adaptant aux besoins
- Charte qui indiquera la gestion / entretien des sites
- Remplacement assuré « 1 » fois en cas d'incivilité



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

➤ Développement d'un projet de parcours pédagogiques

Panneaux sur piquets financés et installés par le SIVY (en régie)



- **Contacts avec des acteurs locaux en déc/janv**: illustrateurs, naturalistes, imprimeurs, scieries, ...
- **Estimations des coûts :**
 - ≈ 15 000 € (conception, courant 2022)
 - 6 000 à 8 000 € (Illustrations), 3 000 à 6 000 € textes, mise en page, 2 000 € impressions / matériel
 - ≈ 500 € / commune (matériel, impression (dibond), installation, visserie/quincaillerie, ...)
 - Objectif de 3 à 4 installations / an (exemple) sur l'ensemble du territoire

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

➤ Animations pédagogiques à venir

Date / période	Désignation	Lieu
10 fév. 22	Centre de Loisirs	Mehun/Yèvre
Description succincte : Découverte des enjeux liés à l'eau jeune public - 1/2 journée avec Nature 18		
30 mar. 22	Balade au fil de l'eau	Marmagne
Description succincte : Biodiversité, ressource et enjeux, tout public - 1/2 journée wkd avec Nature 18		
31 mar. 22	Exposition - Médiathèque	Vignoux-sur-Barangeon
Durée : 1 mois : exposition fil d'eau avec zoom Concert'eau « enjeux de la ressource »		
21 mai. 22	Balade au fil de l'eau	Les Aix d'Angillon
Description succincte : Biodiversité, ressource et enjeux, tout public - 1/2 journée avec Nature 18		



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

➤ Proposition d'une animation à l'attention des délégués et Maires du SIVY

Sur la base des journées « visites » de 2017

Rappel : une cinquantaine de pers sur 3 jours, avec déplacements en minibus et repas pris en charge par le SIVY :

Visites de chantiers SIVY, projets, station hydrométrique

• Des idées ?

Visite d'une station d'épuration, visite chez un irrigant, travaux SIVY, ateliers matériel, visite de la tourbière de la Guette, turbine hydro-électrique, rencontre de gestionnaires d'ouvrages...

Sur une journée ? En semaine ou Week-end ? Juin ou septembre ?

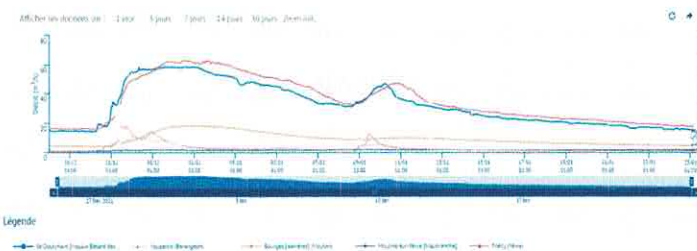


Madame BOUCHARD précise qu'un questionnaire sera annexé au Compte-rendu du conseil.

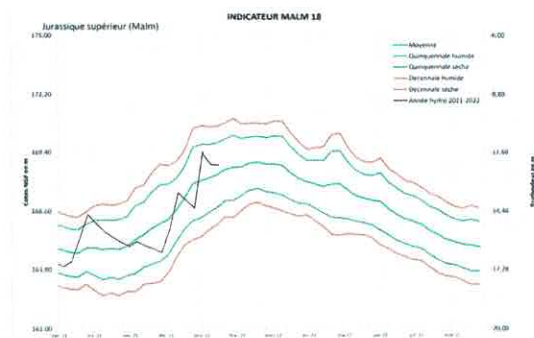
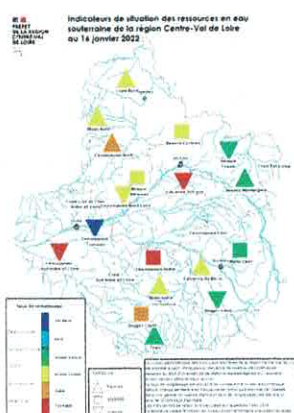
Monsieur JOLIVET termine par un point rapide sur l'arrêté cadre sécheresse, de l'agenda et le point sur la ressource.

POINT SUR LA RESSOURCE

Météo France annonce une probabilité importante de situation plus sèche que la normale en janvier, février, mars 2022.



Des interrogations sur certains linéaires (Tripande) en janvier en assec entre Brécy et Nohant-en-Gout



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

➤ Travaux liés à la sécheresse

➤ Analyses de 2021 : Mesures des impacts éventuels des forages proximaux sur le débit

= Mesures de débits depuis le cône de rabattement présumé avant – pendant et après pompage
En attente des résultats (SAGE Yèvre-Auron) - 1^{er} retours pleins d'interrogations (complexe)



➤ Implication du SIVY dans le cadre d'une modélisation BRGM sur le fonctionnement de la Nappe du Jurassique (courant 2022)

= Les agents du SIVY appliqueront un protocole de mesures de perméabilités des sols sur l'Yèvre amont – Colin – Ouatier – Langis (Mini-piezomètres)

AGENDA

- 24/01 : Réunion SIVY – Marais classés de la Voiselle – Ville de Bourges
- 26/01 : Groupe rivière DDT
- 28/01 : Réunion SIVY – SIAB3A
- 28/01 : Réunion arrêté cadre sécheresse (DDT) – Réseau ONDE – Assecs
- 31/01 : Réunion Groupe « Com » SIVY
- 22/02 : Réunion SIVY – Interlocuteurs GEMAPI des EPCI
- 28/02 : Réunion arrêté cadre sécheresse (DDT) – commission agricole
- 09/03 : Visites de travaux SIVY élus Bourges Plus
- 17/03 : Réunion arrêté cadre sécheresse (DDT) – commission Réseau surveillance

Agenda!

Carnet Rose :



Guillaume DEBAIN papa depuis le 22 janvier 2022

Monsieur JOLIVET indique que l'absence de Guillaume DEBAIN au conseil est justifiée par sa neopaternité

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

- Mise à jour de l'arrêté cadre sécheresse Départemental (de 2022 à 2024)
- ✓ Mesures de restrictions en périodes de déficit de la ressource, en vigueur date de 2012
- ✓ Participation du SIVY aux groupes de travail pilotés par la Préfecture



- DCR (Débit de Crise)
- DAR (Débit d'Alerte Renforcée)
- DSA (Débit Seuil d'Alerte)



Attention : ne pas confondre l'arrêter cadre sécheresse avec la « gestion volumétrique pour l'irrigation » qui s'applique par superposition.

Des évolutions à venir, dès 2022 jusqu'en 2024 (Soyez vigilant)

- Des évolutions géographiques (Sous-bassins) et stations (Foëey)
- Instauration d'un nouveau seuil (vigilance)
- Nouveaux usages règlementés : fontaines, jardinières, piscines publiques, hydroélectricité, travaux rivières..
- Dérogations : terrain sport nationaux, Massifs fleuris (APJRC), espaces arborées, plants d'arbres < 1an, ...
- Usage de l'eau de pluie récupérée non concerné par les restrictions
- Intégration réseau ONDE – Observatoire des Assecs (expérimental 2022 puis final en 2023/2024)

Messieurs BOUGRAT et POLICARD répondent que la Tripande et le Villabon ont toujours fonctionnés ainsi, avec un délai de retard par rapport à la réaction d'autres sous-bassins, que ces linéaires sont désormais bien dans un régime de hautes eaux (dès le 4 janvier pour le Villabon).

Monsieur JOLIVET les remercie pour ces réponses pertinentes au regard de leur importante proximité avec ces secteurs en évoquant des échanges entre SAGE et Chambre d'Agriculture sur la perméabilité des lits de cours d'eau.

Madame TORCHY demande si les délégués ont des remarques concernant la présentation et remercie les élus pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h00.

**Vu l'article L2122-17 du CGCT
Pour Le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE
Siège : Mairie de BOURGES

Madame Corinne TORCHY

**Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le**

16 FEV. 2022

